

# PATENTE ARBORICOLE

THIERRY GALLANDAT, DOYEN DES FORMATIONS SUPÉRIEURES D'AGRILOGIE

JONATHAN SCHULER, UNION FRUITIÈRE LÉMANIQUE



Photos : Lucie Vuilleumier.

Agrilogie Marcelin ouvre tous les 2 ans une classe de patente arboricole. Cette formation est dispensée en étroite collaboration avec l'Union fruitière lémanique (Ufl) d'octobre à septembre à raison d'un jour par semaine à Marcelin. Une base indispensable à la conduite d'un verger professionnel. La prochaine volée débute les cours en automne 2022. Grâce à l'engagement des collaboratrices et collaborateurs de l'Union fruitière lémanique (Ufl) et aux compétences des spécialistes de l'école, Agrilogie offre une formation à la patente arboricole professionnelle. Cette formation est idéale en parallèle à un emploi ou au développement d'un projet d'arboriculture ou de production de petits fruits sur son exploitation. Dotée de 250 périodes d'enseignement théorique et pratique, la patente permet d'acquérir des compétences approfondies sur ces productions.

## CONDITIONS D'ADMISSION

La formation s'adresse à des professionnels de la terre et des métiers verts souhaitant se spécialiser dans la branche arboricole. Les conditions d'admission sont de disposer d'un CFC dans un métier de la terre, ou d'être au bénéfice d'une expérience approfondie en arboriculture. Les personnes qui ont un projet de développement de verger professionnel sans avoir d'expérience peuvent être admises sur dossier. Le coût de la formation s'élève à Fr. 1800.-. Le cours totalise 250 périodes d'enseignement, soit environ 30 jours de cours. La journée de formation débute à 8h30 et se termine à 16h15.

## CONTENU DE LA FORMATION

La répartition des journées de formation sur les quatre saisons permet d'organiser l'enseignement en fonction de l'actualité des travaux. La proximité

immédiate de différents vergers permet de passer de la classe au terrain pour réaliser des exercices, faire des observations et effectuer des travaux pratiques. Les différents thèmes abordés sont entre autres : choix des espèces et des variétés de fruits à pépins, à noyaux ou de baies, plantation, fumure, taille, soins aux arbres, protection des plantes, mécanisation, suivi de la maturité, récolte et commercialisation. Les techniques arboricoles sont abordées sous l'angle de la production intégrée et production suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique. La présence du verger biologique et du « biodiverger » sur le site de Marcelin permet d'aborder aussi les techniques plus proches de systèmes extensifs.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La patente arboricole a pour objectif principal de donner aux exploitants agricoles les clés nécessaires à la mise en place d'un verger de production et la gestion optimale de celui-ci. Avec l'intensification d'une partie de ses surfaces et l'obtention d'une bonne mise en valeur de ses productions, le producteur devrait trouver dans l'arboriculture un moyen de pérenniser son entreprise. La demande pour des fruits locaux est importante et les formes de mise en marché se diversifient. Il est particulièrement intéressant pour les personnes qui suivent cette formation d'avoir un projet de production fruitière. 🍏

*Séance d'information le lundi 20 juin à 18 heures à Marcelin. Pour tous renseignements complémentaires et pour obtenir le formulaire d'inscription prendre contact avec DGAV Agrilogie, Yves Pottu, doyen de Marcelin, 021/ 557 92 50, yves.pottu@vd.ch. [www.agrilogie.ch](http://www.agrilogie.ch). 🍏*

### **Cédric Amaudruz, quel est votre parcours professionnel en quelques mots ?**

J'ai effectué un apprentissage de forestier bûcheron. J'ai ensuite fait une maturité professionnelle «verte» à Marcelin, puis une formation d'ingénieur forestier. En parallèle à ma dernière année de bachelor, j'ai suivi la formation de la patente vaudoise d'arboriculture. Actuellement j'effectue une formation de maraicher grâce à l'article 32 à Châteauneuf. Le tout dans l'optique de reprendre notre petite exploitation familiale au Mont-sur-Lausanne, sur laquelle j'ai toujours travaillé avec mon père en parallèle de mes études.

### **Comment jugez-vous l'utilité de la formation à la patente d'arboriculteur pour votre exploitation ?**

La formation dispensée dans le cadre de la patente est très intéressante et complète car elle survole l'entièreté des tâches effectuées dans le métier d'arboriculteur. Le fait qu'elle soit dispensée sur une année entière permet de lier l'enseignement théorique aux cours pratiques dans les vergers de l'école en fonction de la saison et des travaux à effectuer, ce qui apporte à la formation une réelle note pratique plus proche du terrain.

Il était aussi intéressant de découvrir comment les vergers étaient gérés et entretenus ailleurs en Suisse afin d'avoir une ouverture d'esprit sur de nouvelles techniques ou méthodes de production. Pour ma part, la patente m'a permis d'apprendre et de remettre à jour le savoir théorique et technique nécessaire à la conduite d'un verger. J'utilise ces nouvelles connaissances «tous les jours» dans la gestion et l'entretien du verger et des petits fruits de notre exploitation. Que ce soit pour la taille, la fumure, les traitements ou encore la plantation et le rajoinissement de nos arbres.



**Photos : Lucie Vuilleumier.**

J'UTILISE CES NOUVELLES  
CONNAISSANCES « TOUS LES JOURS »  
DANS LA GESTION ET L'ENTRETIEN  
DU VERGER ET DES PETITS FRUITS  
DE NOTRE EXPLOITATION.  
**CÉDRIC AMAUDRUZ**

### **Quelles sont les compétences acquises à la patente qui vous sont le plus utiles actuellement ?**

Je dirais principalement la taille et les méthodes de conduite qui me poussent à revoir les méthodes que nous utilisons jusque-là. Et qui motivent et influencent les nouvelles réflexions et choix que je fais lors de l'implantation de nos nouvelles cultures. Cela me permet désormais de réfléchir au processus dans son ensemble, à sa gestion future voir même son évolution potentielle en tenant compte de tous les facteurs. Choses dont je n'aurais certainement pas été aussi sûr sans formation.

Les supports de cours ainsi que les canaux d'information et d'échange obtenus lors de la patente me permettent aussi de savoir plus rapidement où trouver les informations ou à qui les demander lorsqu'elles sont nécessaires.

Et finalement les connaissances acquises lors de la formation complémentaire pour le permis de traiter sont une réelle plus-value. J'ai pu suivre la formation et subir l'examen du permis de traiter dans le cadre de la patente, ce qui me permet maintenant de traiter mes arbres en étant formé à cette tâche et en connaissant les risques et les moyens de s'en prémunir.

### **Encourageriez-vous une personne qui a un projet arboricole à effectuer la patente ?**

Bien sûr ! Si une personne souhaite développer un projet arboricole, je lui conseille fortement de suivre les cours de la patente. C'est une formation continue qu'il est possible d'effectuer en adéquation avec une activité professionnelle et qui offre de solides connaissances théoriques et pratiques pour gérer et mener un verger. 🍃

**A gauche : Cédric Amaudruz. Photo : Jonathan Schuler.**

